

LES PERIMETRES DE RISQUES

PRÉVENTIONS DES RISQUES TECHNOLOGIQUES



PRÉVENTIONS DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN



PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR DÉBOREMENT DES COURS D'EAU

Cours d'eau non-dominiaux

non couverts par un PPRNI



PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT

Périmètres de production



Axe d'écoulement



Périmètres d'écoulement et d'accumulation



AVERTISSEMENT :

Les risques d'inondation et technologiques peuvent également faire l'objet de périmètres de prévention des risques naturels d'inondation ou de périmètres de prévention des risques technologiques consultables dans les annexes au titre des servitudes d'utilité publique conformément à l'article R151-51 du code de l'urbanisme (dans le dossier d'agglomération pour les PPRNI et dossiers de commune pour les PPRN).

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

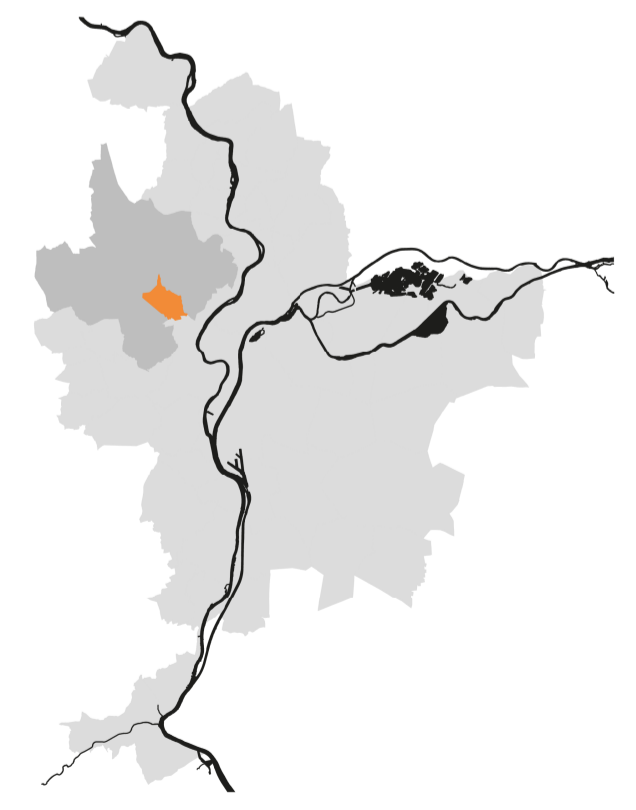
PLU - H

DECLINAISON COMMUNE

REVISION N°2
APPROBATION - 2019

CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT
C.2.8 Risques naturels et technologiques
Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune
OFFI_GDL_R2_RISQUES_OFFICIEL_CHAMPAGNE 79-03308